

DÉPARTEMENT Les orientations budgétaires dessinent un budget 2023 impacté par le contexte économique

Il va falloir payer le "quoi qu'il en coûte"

C'est dans un contexte économique marqué par l'enlèvement de la guerre en Ukraine que les élus du Conseil départemental ont débattu sur les orientations budgétaires pour 2023. Inflation, explosion des prix de l'énergie... de nombreux signaux appellent à faire preuve de la plus grande vigilance.

La séance du Conseil départemental de la Lozère de ce lundi 24 octobre a été largement consacrée aux questions budgétaires.

En effet, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif 2023 (qui aura lieu le vendredi 16 décembre), un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu.

Les chiffres clés de ce budget 2023 :
- fonctionnement : 133 M€ de recettes et 120 M€ de dépenses dont 52 M€ uniquement pour tout ce qui concerne la solidarité sociale.

- investissement : 49,8 M€ sachant que l'investissement réel est de 43,3 M€ puisque 6,5 M€ sont consacrés au remboursement de la dette. Pour parvenir à l'équilibre, le Conseil départemental utilise les 13 M€ d'épargne brute (la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) et va avoir recours à un emprunt de 26,8 M€. Les recettes réelles viennent s'ajouter pour 10 M€.

Sophie Pantel, la présidente du Conseil départemental, n'a pas caché que « les dépenses de fonctionnement augmentent chaque année. On a 2300 km de routes, nos camions sortent tous les jours, la facture de carburant explose. En ce qui concerne l'électricité, on était à 600 000 € par an sur les quatre dernières années. On est en train de négocier un nouveau contrat et les propositions que l'on vient de nous faire vont de 1,2 à 3 M€ ! On doit également faire face à des dépenses nouvelles imposées par l'État en 2022 ».

Parmi ces dépenses nouvelles qui vont impacter le budget 2023 :

- **l'avenant 43** qui revalorise les salaires des professionnels des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) afin de favoriser l'attractivité de ces métiers. Pour 2022, le coût prévisionnel est de 989 000 € (643 200 € pour l'ADMR, 341 300 € pour Présence rurale 48 et 4 500 € pour Margeride agricole).
- **le Ségur de la santé** qui revalorise les métiers de l'accompagnement social. Si l'on ajoute les agents du Conseil départemental et les non-agents du Département, on arrive à 2 M€ pour 2023.
- **le point d'indice** pour les agents du Conseil départemental. La valorisation est de + 3,5 %.
- **le Revenu de solidarité active (RSA)**. L'augmentation est de + 4 %.

Jean-Paul Pourquier absent, c'est Patrice Saint-Léger qui a porté la voix des élus de l'opposition. Il a dénoncé « un climat politique départemental avec des fissures entre anciens alliés, fissures devenues des fractures, preuves de dissensions marquées ». Une allusion à peine voilée à l'absence de Laurent Suau qui, en tant que premier vice-président du Conseil départemental et président de la commission des finances départementales, a l'habitude de présenter le budget !

Ne plus louer les salles des fêtes !

Patrice Saint-Léger a ensuite évoqué plusieurs dossiers :

- la sécheresse : « Nous devons avoir un rôle moteur en matière de retenues collinaires. Je ne parle pas de méga-bassines comme dans le Poitou-Charentes ou de barrages comme à Sivens dans le Tarn. L'ancien président du Conseil régional, Christian Bourquin, avait proposé de financer une dizaine de retenues collinaires. Où en est-on de ces projets ? ».

- l'énergie : « C'est l'explosion des prix ! Certaines de nos communes ont décidé de ne plus louer les salles des fêtes afin d'éviter de les chauffer. Nous sommes en train de basculer vers un confinement énergétique ! Le gouvernement annonce un "fonds vert". Quels sont les dossiers que le Département va déposer pour bénéficier de cette manne ? ».

- les dépenses sociales : « Ce ne sont pas des personnes en particulier que je vise mais une véritable défaillance actuelle de la réinsertion des bénéficiaires du RSA. Faisons comme l'Essonne et son président "Les Républicains" François Durovray qui a mis en place, avec des résultats probants, des coaches de l'emploi pour permettre aux bénéficiaires du RSA de retrouver rapidement un emploi ».

- les prélèvements sociaux : « Ils atteignent 45,2 % de notre richesse nationale ! Nous sommes les champions d'Europe de la pression fiscale. C'est d'autant plus ubuesque quand on sait que l'État va battre son record d'endettement l'année prochaine. On a toujours payé beaucoup d'impôts mais au moins il y avait des services publics qui fonctionnaient. Or, nous avons l'impression d'une décadence qui saute à la figure : services des urgences fermés, pompiers roumains pour éteindre les incendies en France, petites annonces pour recruter des

prof... ». « Nous verrons, Mme la présidente, lors du vote du budget, si vous prenez en compte ces observations » a conclu Patrice Saint-Léger.

Sophie Pantel a félicité Patrice Saint-Léger : « Vous venez de comprendre tout l'intérêt de nos services publics. Vous me demandez de suivre vos observations. Nous les mettons en place depuis fort longtemps en particulier pour soutenir notre agriculture ».

La présidente du Département a répondu point par point :

- les retenues collinaires : « Vous avez raison mais il faut parler de réservoirs. J'en ai vu en Israël et c'est une bonne solution. Si on a des autorisations de la préfecture, le Conseil départemental apportera des financements pour créer ces réservoirs. On a déjà fait des propositions de lieux où les implanter. Les utilisations seront multiples : agriculture, lutte contre les incendies... ».

- le "fonds vert" : « C'est deux milliards sur quatre ans pour toute la France. On n'ira pas loin ! Il y a un volet transport, ce n'est pas nous, c'est la Région. L'éclairage public, on n'est pas concernés. Reste la réhabilitation des bâtiments mais on a déjà nos stratégies ».

- le président de l'Essonne : « François Durovray est un ami. C'est un fana de la Lozère ! Il est en train d'acheter du côté de Marvejols. En Lozère, le chômage est à moins de 5 %. On est dans le structurel avec des personnes qui ont des problèmes de vie. Non, le nombre de bénéficiaires du RSA n'a pas augmenté en Lozère ».

Troisième vice-président du Conseil départemental, Robert Aigoïn a livré ses impressions : « Pour l'électricité, je me souviens que les libéraux avaient dit qu'il fallait laisser faire la loi du marché. Tout le monde se tourne maintenant vers l'État pour réguler. Quant au parc nucléaire, son entretien a été confié à des groupes privés. On voit aujourd'hui le résultat. Patrice Saint-Léger parle des bénéficiaires du RSA. Je lui rappelle que la fraude fiscale, c'est plus de cent milliards en France ! ».

Élu de l'opposition, Valérie Fabre a fort justement rappelé que « l'on ne peut pas vouloir revaloriser les salaires sans que cela ait un impact sur les finances départementales. Les dépenses de fonctionnement augmentent donc irrémédiablement. En ce qui concerne les recettes, pouvez-vous

m'indiquer celles qui sont les plus incertaines ? ».

Sophie Pantel a fait preuve de pédagogie même si sa réponse était forcément technique : « Depuis 2021, on a perdu notre dernier levier fiscal avec le transfert de notre part de taxe foncière vers les communes et les communautés de communes. Les 20 M€ sont compensés par l'État mais on a perdu la possibilité de modifier le taux. On a aussi perdu la dynamique sur les bases d'imposition qui évoluaient. L'inflation risque d'impacter le montant de cette recette ».

La présidente du Conseil départemental a cité un autre exemple : « On a lutté pour avoir une péréquation horizontale entre Conseils départementaux : les plus riches venant en aide à ceux qui ont des difficultés. Le versement de ces sommes dépend de plusieurs critères. L'un d'entre eux concerne le taux de pauvreté. Le nôtre s'est amélioré et c'est tant mieux mais on va perdre un peu sur les 5 M€ que nous recevons ».

Le contrat de confiance est moins contraignant

Ces dernières années, Sophie Pantel n'a pas été tendre avec le "contrat de Cahors" (N.D.L.R. : ces contrats, signés entre l'État et les Départements, fixaient les contributions des collectivités au redressement des comptes publics).

« Le contrat de Cahors est remplacé par le contrat de confiance a annoncé la présidente du Conseil départemental. Le ton a changé et on a moins de contraintes avec le contrat de confiance qu'avec le contrat de Cahors. Néanmoins, le contrat de confiance nous demande de diminuer l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement de - 5 % ! ».

Si vous parvenez à suivre, Sophie Pantel est allée encore plus loin dans ses explications : « L'État va faire un calcul avec tous les Conseils départementaux. Si on est, collectivement, à ces - 5 %, tout ira bien. Si on n'est pas à ces - 5 %, l'État regardera les mauvais élèves. Ils seront convoqués par leurs préfets et ils devront respecter un plan de redressement ».

Rien ne sera simple pour ce budget 2023. Avec l'inflation et l'explosion des prix de l'énergie, il faudra en plus « payer le quoi qu'il en coûte » a confirmé Sophie Pantel.

Cette si chère électricité

Le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement (SDEE) pilote un groupement d'achat d'électricité pour le compte de 143 communes et établissements médico-sociaux lozériens.

Alain Astruc, le président du SDEE, a rappelé « les dysfonctionnements du marché européen de l'électricité qui corréle toujours le prix de l'électricité à celui du gaz. La réforme globale annoncée fin août par la présidente de la Commission européenne tarde à voir le jour en raison de divergences stratégiques et des difficultés que rencontre l'ensemble des pays européens pour s'accorder sur les nouvelles règles à adopter ».

« Au niveau national, le bouclier tarifaire mis en place par l'État pour maîtriser la hausse des prix de l'énergie n'a eu qu'un impact limité pour les membres de notre groupement en 2022 et il n'a pour le moment pas été reconduit dans sa globalité pour 2023. Quant au "filet de sécurité" voté en loi de finances rectificative au mois d'août, il s'apparente, sans mauvais jeu de mots, à une véritable "usine à gaz" pour nos plus petites collectivités » a souligné Alain Astruc.

Le président du SDEE a été clair : « Les projections de notre groupement pour 2023 sont alarmantes. Alors que nos membres ont déjà subi une augmentation de leurs factures comprise entre 40 et 60 % en 2022, leur montant pourrait encore doubler ou tripler l'année prochaine, soit une incidence supplémentaire de l'ordre de 8 à 16 millions d'euros pour les adhérents lozériens ».

Afin de sécuriser toutes les collectivités qui peuvent l'être, Alain Astruc demande à EDF « de permettre aux structures encore éligibles aux Tarifs réglementés de vente (TRV) de pouvoir y revenir, afin qu'elles bénéficient du plafonnement de 15 % de la hausse du tarif récemment annoncée pour 2023 ».